

Le CIRBAT est le 21ème Pôle d'Innovation National et le 1er labellisé de l'Outre-mer. L'objectif du CIRBAT est de mettre à disposition des acteurs de la construction en milieu tropical une offre cohérente et pertinente en terme d'études techniques, de diffusion des connaissances, de formations techniques et d'accompagnement à l'Innovation.

Vous trouverez dans cette première lettre d'information, les actualités relatives au pôle d'innovation CIRBAT ainsi que des éléments de veille technique, réglementaire et normative pouvant avoir un impact sur l'activité des entreprises artisanale de la zone tropicale.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter...

Les activités du Pôle d'Innovation

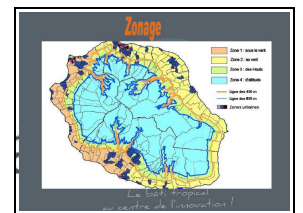
## RTAA Dom

Depuis le 1er mai 2010, les constructions nouvelles de bâtiments d'habitation et parties nouvelles de bâtiments d'habitation existants faisant l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable sont soumises à la Réglementation Thermique Acoustique Aération dans les DOM (RTAA DOM).

Cette réglementation tend vers une construction durable écologique et l'amélioration du confort des occupants en les protégeant des agressions extérieures.

Pour mieux cibler l'impact de la RTAA, le CIRBAT a mené une étude comparative entre deux habitations (bois et béton) en analysant le surcoût engendré. Les résultats montrent une dépense supplémentaire concernant les menuiseries, l'électricité et l'isolation, devenue impérative en toiture et parois verticales...

Afin d'accompagner les acteurs du bâtiment dans l'application de cette réglementation, le CIRBAT dispense des **formations techniques** depuis le mois de novembre.

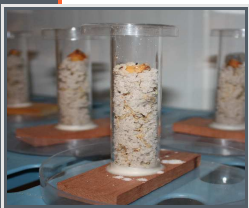


Vous souhaitez participer? Contactez le CIRBAT.

## Quelles sont les essences de bois naturellement durables aux attaques de termites souterrains de La Réunion?

Pour le savoir, les chercheurs de l'ORLAT, en partenariat avec Ravate, Fibres et Villa Autrement Bois ont mis en place une étude qui consiste à évaluer la durabilité naturelle de 40 essences de bois commercialisées à La Réunion face à l'espèce de termites la plus nuisible sur l'île, le termite souterrain *Coptotermes gestroi*.

Tamarin, Bete, Iroko, Padouk, Wenge, Movingui...les résultats de cette étude, qui seront communiqués début 2011, permettront aux acteurs de la construction de mieux choisir l'essence à utiliser en fonction de sa destination finale.



Le Bâti tropical  
au centre de l'Innovation!

### CAP'Innovation : Le contrat d'Accompagnement des Projets d'Innovation du CIRBAT

Vous souhaitez développer un nouveau matériau ? Adapter un procédé au milieu tropical ? Vérifier la conformité de vos produits/techniques à la réglementation ? Créer une formation adaptée à la mise en oeuvre de votre produit ? Le CIRBAT vous propose **CAP'Innovation**...

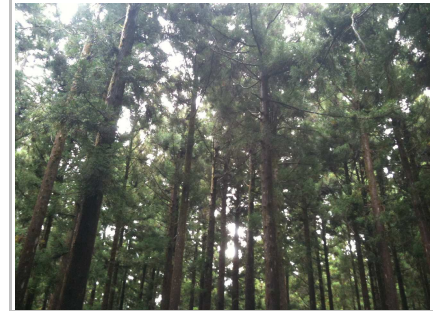
Après un diagnostic innovation de votre entreprise ou de votre projet, notre équipe vous accompagne dans votre démarche d'innovation : mise en place d'essais, suivis de chantiers, recherche de partenaires techniques... N'hésitez pas à nous contacter !

### Caractérisation Physico-mécanique du *Cryptomeria* de La Réunion

D'origine Japonaise, le *Cryptomeria japonica* est une essence de bois qui a été plantée dans les forêts réunionnaises il y a une quarantaine d'années. Les ressources en *Cryptomeria* sont particulièrement importantes, puisqu'elles représentent 10 000 m<sup>3</sup> de grumes par an pendant 30 ans. Le *Cryptomeria* est pour beaucoup de professionnels un résineux très performant avec une couleur et un veinage particulièrement recherchés. Cependant, peu d'informations sont disponibles quant aux caractéristiques physiques de cette essence.

Aussi, dans un souci de valorisation de cette ressource locale dans la construction, l'ONF, Sciage de Bourbon, Ravate Pro, FCBA et le CIRBAT réalisent actuellement une étude de caractérisation de cette essence afin de permettre le dimensionnement et la mise en oeuvre des ouvrages par les bureaux d'études et donc de donner la possibilité aux entreprises de construire avec ce matériau.

Les premiers résultats seront communiqués en début d'année prochaine.



### Mise en place de partenariats

Le CIRBAT et la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Guadeloupe** ont signé une convention de partenariat le 10 Décembre dernier. Cette convention permettra au CIRBAT de développer ses actions d'information, de formation et d'accompagnement technique dans ce département.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion et l'**association Réunion Entreprendre** ont signé une convention le 8 décembre. Cette convention s'inscrit dans le cadre du partenariat des deux institutions pour l'accompagnement à la création, la reprise, la transmission et le développement des entreprises artisanales. Réunion entreprendre travaille sur une offre de financement à hauteur de 40000 Euros pour les projets innovants.

### Portes et fenêtre : le DTU 36.5 est paru

Un nouveau document technique unifié - le DTU 36.5 - portant sur la mise en oeuvre des fenêtres et des portes extérieures est applicable depuis avril 2010. Il remplace, regroupe et reprend l'ensemble des textes existant jusqu'alors dans ce domaine, qu'il s'agisse des menuiseries en bois (DTU 36.1), en aluminium avec ou sans rupture thermique (DTU 37.1 ; DTU 37.1-A1) ou des fenêtres posées en rénovation (DTU 37.2).

Le DTU 36.5 propose des exemples dans le choix et la mise en oeuvre des portes et des fenêtres et prend maintenant en compte les produits en PVC (de couleur claire uniquement) ainsi que les portes d'entrée. Son champ d'application concerne aussi bien les travaux neufs que les opérations de rénovation.

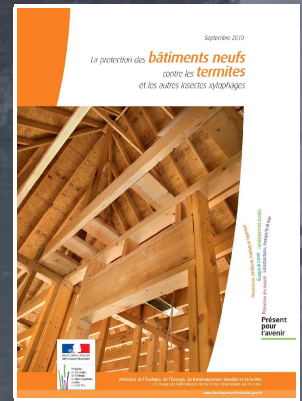
Le CIRBAT a participé aux comités d'élaboration de cette norme en mettant en exergue les contraintes d'application en l'état dans les DOM.

## Guide Termites

Le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a élaboré un guide intitulé « La protection des bâtiments neufs contre les termites et les autres insectes xylophages ». Cette brochure, téléchargeable gratuitement sur le site du ministère, fait le point sur les obligations visant la protection des bâtiments neufs contre les infestations de termites et autres xylophages.

Pour télécharger le guide, suivez le lien :

[www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_termites\\_septembre\\_2010.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_termites_septembre_2010.pdf)



## Réglementation incendie

Deux arrêtés portant sur la réglementation incendie des établissements recevant du public sont parus au Journal Officiel : l'arrêté du 24 septembre 2009 portant sur les aménagements intérieurs et l'arrêté du 24 mai 2010 qui s'applique à la propagation du feu par les façades.

L'institut technologique **FCBA** propose une description technique des évolutions liées à cette nouvelle réglementation dans sa revue FCBA INFO d'octobre 2010.

[http://www.fcba.info/fr/ihm/medias/office/Reglementation\\_incendie\\_FCBAINFO.pdf](http://www.fcba.info/fr/ihm/medias/office/Reglementation_incendie_FCBAINFO.pdf)

## Diagnostiques immobiliers

### Assainissement non collectif

La loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 relative à l'eau et aux milieux aquatiques intègre un nouveau diagnostic technique : le **diagnostic assainissement des eaux**. Ainsi, dès le 1er janvier 2013, toute transaction d'un bien immobilier non raccordé au réseau de collecte des eaux usées devra être accompagnée de ce diagnostic certifiant le bon fonctionnement des installations.

### Performance énergétique des bâtiments :

**L'affichage obligatoire au 1er janvier 2011 ne concerne pas les DOM...**

La performance énergétique des bâtiments devra obligatoirement figurer dans les annonces immobilières à partir du 1er janvier 2011 en France métropolitaine. L'adaptation du diagnostic de performance énergétique aux DOM fait partie des objectifs à court terme du gouvernement.

### Révision de la norme relative au diagnostic Termites

La commission française de normalisation AFNOR « Durabilité et environnement pour le bois » travaille actuellement à la révision de la norme XP P 03-201 *Diagnostic technique - Etat du bâtiment relatif à la présence de termites*. Il s'agit d'une norme expérimentale datant de 2007 qui doit donc être révisée après 3 années d'expérimentation, conformément aux règles qui régissent la certification.

## EUROCODES

Depuis le 31 mars 2010, ces normes européennes sont à appliquer par les états membres du CEN - Comité Européen de Normalisation - dont la France fait partie.

Les Eurocodes regroupent cinquante-huit normes européennes présentant des méthodes de calcul communes pour tous les pays membres. Ces méthodes de calcul permettent de vérifier « la stabilité et le dimensionnement des différents éléments constituant des bâtiments ou ouvrages de génie civil, quels que soient les types d'ouvrages ou de matériaux ». Ces Eurocodes prendront peu à peu la place des règles nationales.

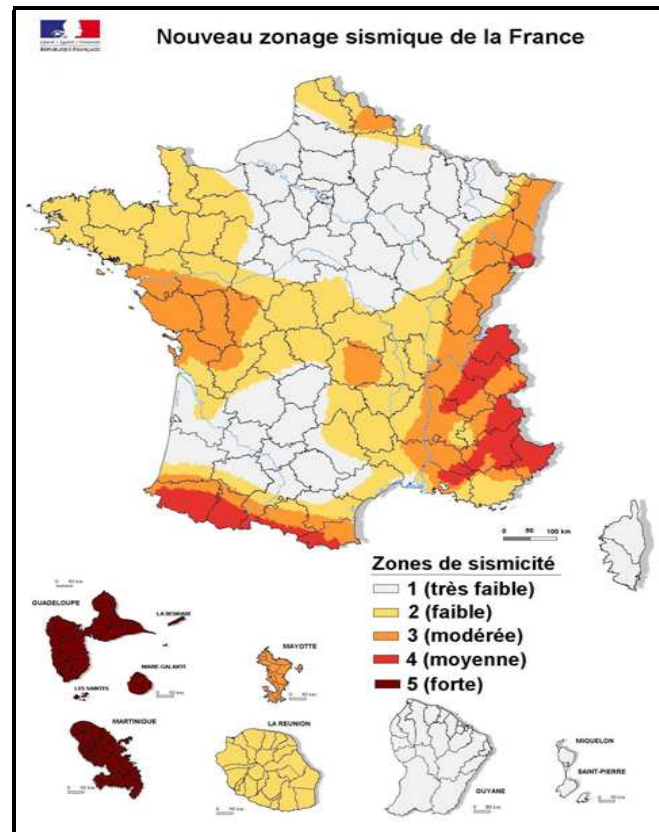


## Réglementation parasismique

La France dispose depuis le 24 Octobre dernier d'une nouvelle réglementation parasismique entérinée par la parution au J.O. de deux décrets sur le nouveau zonage sismique et d'un arrêté fixant les règles de construction parasismique à mettre en oeuvre pour les bâtiments de la classe dite « à risque normal ». Ces textes permettront l'application de nouvelles règles de construction parasismique telles que les règles Eurocodes 8 à compter du 1er Mai 2011.

Ainsi, le territoire national est divisé en 5 zones de sismicité : Zone de sismicité 1 (très faible), Zone 2 (faible), Zone 3 (modérée), Zone 4 (moyenne) et Zone 5 (forte).

**Concernant les DOM-COM :** La Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin, sont classés en zone de sismicité Forte, Mayotte en zone modérée, La Réunion en zone faible et la Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon en zone très faible.



## Création du Syndicat des professionnels de l'Isolation de La Réunion

Soucieux de répondre aux exigences de la RTAA Dom en apportant des solutions de qualité, les professionnels de l'isolation se sont réunis en syndicat. Le premier travail de ce syndicat consiste à réaliser un inventaire des matériaux et techniques disponibles sur notre département ainsi que leurs performances. Ces données seront compilées sur un CD-Rom début 2011.

Vous souhaitez soumettre un nouveau procédé/produit, contactez le syndicat ou le CIRBAT



Pôle d'Innovation pour l'Artisanat  
et les petites entreprises



Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Pôle de formation de Saint André  
Rue Comorapoullé - BP 38 - 97440 Saint-André  
Tel : +(00)262 262 588 790 - Fax : +(00)262 262 581 726  
e-mail : cirbat@cm-reunion.fr